

L'Édito

Je vous l'annonçais en début d'année. L'Opac du Rhône a le plaisir de vous mettre à disposition l'agence en ligne, votre nouvel espace locataires dès le 7 juillet. Il vous permettra de faire vos réclamations et de réaliser un grand nombre de démarches en ligne à tout moment de la journée !
Passez un bel été ; prenez garde aux tentatives de démarchage à domicile, plus fréquentes en cette période de l'année, et restons attentifs aux plus fragiles qui peuvent souffrir des fortes chaleurs.



**“ LE NOUVEL ESPACE LOCATAIRES
VOUS PERMETTRA DE RÉALISER
UN GRAND NOMBRE
DE DÉMARCHES EN LIGNE. ”**

XAVIER INGLEBERT
Directeur général
de l'Opac du Rhône

OP' DERNIÈRE MINUTE

Maintenance des robinetteries

À partir du 1^{er} juillet, l'Opac du Rhône met en place un marché de maintenance des robinetteries sanitaires à destination de ses logements collectifs et individuels, à l'exclusion des résidences construites ou réhabilitées dans les cinq dernières années. L'entretien de la robinetterie des logements contribue à la qualité de service ; l'objectif est de réduire les interventions de dépannage par des actions de prévention permettant une maîtrise des fuites d'eau. Plus d'informations prochainement.

OP' NOUVEAUTÉ

DÉCOUVREZ L'AGENCE EN LIGNE !

À partir du 7 juillet, vous pourrez aussi nous contacter par internet. Votre espace locataire évolue et devient l'agence en ligne.



L'agence en ligne vous permettra de :

- / Créer vos demandes à tout moment de la journée et échanger plus facilement avec nos services : signaler une panne ou un changement de situation, transmettre votre attestation d'assurance...
- / Consulter en direct les informations relatives à votre résidence.
- / Payer votre loyer en ligne.

**Pour en savoir plus,
consultez le flyer en annexe de cette lettre.**



OPACTUS À VOUS

Démarchage à domicile : soyez vigilant



Plusieurs locataires ont alerté l'Opac du Rhône sur des démarchages à leur domicile par des entreprises qui proposent leurs services. Que ce soit de la fourniture d'électricité, de gaz, de l'assurance fuite d'eau ou autre, l'Opac du Rhône n'est jamais à l'initiative d'une telle démarche. Si votre interlocuteur prétend que nous l'avons sollicité pour vous démarcher, sachez

que cela n'est possible que si l'Opac du Rhône vous en a informé au préalable par affichage ou courrier.

Les toilettes et les extérieurs ne sont pas des poubelles

/ Les toilettes

Certains gestes peuvent sérieusement endommager les canalisations ainsi que les pompes de relevage qui nécessitent l'intervention de plombier dont le coût est répercuté sur les charges locatives. Ces jets d'objets sont également néfastes pour l'environnement et l'écosystème ; leur composition pollue les nappes phréatiques ou porte atteinte aux espèces animales.

Lingette, coton-tige, litière pour chat, chewing-gum, serviette et tampon hygiéniques, préservatif, lentille de contact, mégot de cigarettes, fil dentaire sont les principaux objets qui viennent obstruer les canalisations.

/ Les extérieurs

Au-delà des problèmes d'hygiène qu'ils représentent, les jets d'ordures par les fenêtres constituent des troubles du voisinage importants. Ce manque de civisme peut faire l'objet de sanctions.

OPACTUS INFO

PARCOURS RÉSIDENTIEL

Comme chaque année depuis 2018, les bailleurs HLM doivent vérifier si les logements de leurs locataires correspondent bien à leurs besoins. On parle d'Examen de l'Occupation des Logements et celui-ci doit être réalisé tous les trois ans.

Tous les locataires ne sont pas concernés : seuls ceux occupant un logement trop grand ou trop petit, et ceux dont les ressources dépassent le plafond applicable à leur logement le sont.

En 2022, la situation d'environ 1 000 locataires va être examinée par les trois agences de l'Opac du Rhône. Dans ce cadre, vous serez peut-être contacté afin de voir, avec vous, si un logement mieux adapté à vos besoins peut vous être proposé. Vous ne serez toutefois jamais obligé de déménager, ce choix vous appartient entièrement !

Pour de plus amples explications sur le dispositif ou sur votre situation personnelle, rendez-vous dans la rubrique « Je suis locataire » sur le site internet de l'Opac du Rhône ou contactez votre agence.



Jeanine habite depuis plus de trente ans son T5 à Amplepuis. L'année passée, son époux est décédé et ses deux jumelles de 27 ans ont quitté le logement familial pour s'installer à Lyon, comme leur grand frère l'avait déjà fait trois ans auparavant. Jeanine se retrouve désormais seule dans son grand logement dont l'entretien devient difficile à assumer. De plus, la salle de bain est équipée d'une baignoire difficile à enjamber.

Suite à l'appel de l'Opac du Rhône dans le cadre de l'Examen de l'Occupation des Logements, un logement plus petit a été proposé à Jeanine. Il est équipé d'une douche et de deux chambres afin de pouvoir accueillir sa petite-fille Léa qui vient parfois le week-end. Avec ce logement plus petit, le loyer et les charges sont aussi plus abordables et correspondent mieux à sa situation.